

Demande de subvention pour le perfectionnement professionnel

Forma2 se charge pour la commission paritaire de verser une subvention qu'elle accorde aux personnes qui effectuent un perfectionnement professionnel.

Les personnes qui entreprennent un perfectionnement professionnel reconnu par la commission paritaire peuvent obtenir un soutien des fonds paritaires.

Pour les autres formations, une demande doit au préalable être faite à Forma2.

Les subventions accordées pour le perfectionnement professionnel correspondent au 50% des financements de cours et des frais d'examen.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à Forma2 après la fin de période de formation (module, semestre, année, ...), mais au plus tard un an après la fin de la période de formation relative à la demande.

Un tableau récapitulatif sur le cout des formations supérieurs et les possibilités d'obtenir des subventions est à votre disposition sur le site www.forma2.ch.

Coordonnées du requérant-e

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA / Localité :

Pays :

Date de naissance :

Téléphone :

Courriel :

Adresse de paiement

Nom de la banque :

Numéro IBAN du compte :

Titulaire du compte :

Coordonnées de l'entreprise

Entreprise :

Rue et numéro :

Complément :

NPA / Localité :

Entreprises pour lesquelles vous avez travaillé les deux dernières années.

Année, raison sociale et localité

Formation suivie

Profession :

Titre du diplôme final :

Organisateur du cours :

Finance d'inscription :

Début et de fin de la formation (selon le plan de formation) :

Période concernée par cette demande :

En signant ce document, vous confirmez avoir pris connaissance de notre engagement vis-à-vis de la nouvelle loi sur la protection des données (LPD).

Je confirme que les informations fournies sont correctes.

Lieu et Date :

Signature de l'entreprise :

(Pas nécessaire si envoyé par courriel)

Ce formulaire peut également nous être transmis par voie électronique à l'adresse : info@forma2.ch. **En l'envoyant, j'atteste que les données qu'il contient sont exactes.**

Annexes :

Un document attestant de la participation au cours

Une copie d'un document attestant le paiement de la finance d'inscription

Remarques et informations complémentaires

LPD: les engagements de Forma2

Depuis le 1er septembre 2023, la Suisse dispose d'une nouvelle loi sur la protection des données (LPD). Forma2 s'y conforme et vous remercie de prendre connaissance de ce qui suit.

Forma2 s'engage à collecter et traiter vos données personnelles de manière à ce que vous connaissiez lesquelles sont concernées et les raisons pour lesquelles elles le sont.

Forma2 collecte uniquement les données personnelles indispensables à son fonctionnement; aucune donnée concernant les opinions et activités religieuses ou politiques, données médicales ou poursuites ne sont collectées, excepté celles que vous pourriez communiquer spontanément.

Forma2 s'engage à stocker vos données personnelles de manière sécurisée. En cas d'attaque, nous nous engageons à vous en informer, sans tarder, dans toute la mesure du possible.

Forma2 s'engage à vous informer sur vos données enregistrées, à vous les transmettre, à les transmettre à des tiers ou à les supprimer à demande, pour autant qu'aucune disposition légale ne s'y oppose.

Forma2 s'engage à ne pas communiquer vos données à des tiers. Les instances paritaires dont dépend Forma2 peuvent accéder à vos informations, notamment pour l'exécution des paiements dont elles ont la responsabilité et pour les activités de contrôle de l'application des accords conventionnels.

Forma2 est à votre disposition pour répondre à vos questions.